

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE**  
**Réseau Interprofessionnel « Insertion » (IPI)**  
**4 juin 2019 – à l'ESAT Ingwiller**

**Ordre du jour**

**L'orientation scolaire/professionnelle dans le parcours des élèves avec autisme**

par l'Education Nationale :

Service de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés – Académie de Strasbourg :  
conseillère pédagogique 2d degré et enseignants référents pour la scolarisation des élèves en  
situation de handicap (ERH) – secteur de Saverne  
et Lycée des métiers Jules Verne de Saverne : coordinatrice ULIS pro

*Pièces jointes : le support de présentation « Comment le projet d'orientation est-il travaillé au  
collège ? » - le livret « Du lycée à un 1<sup>er</sup> emploi » et son support de présentation*

**Le projet d'orientation**

Par la conseillère pédagogique à l'ASH

Le parcours Avenir, un outil pour construire son projet d'orientation :

Le parcours Avenir est conçu pour permettre à chaque élève de la classe de 6<sup>ème</sup> à la classe de terminale de construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Il s'inscrit dans une logique de compétences.

Ce programme nécessite une organisation au niveau de l'établissement et doit permettre de penser les exercices et l'organisation de la classe. La démarche favorise des logiques moins scolaires.

La procédure d'affectation en filières professionnelles des élèves en situation de handicap :

- Ces élèves bénéficient de bonifications extraordinaires leur permettant d'être orientés selon leur choix. Toutefois, il sera recherché un équilibre dans les classes, afin d'éviter des « formations avec un profil handicap ».
- Les enseignements professionnels doivent mener à l'insertion professionnelle. Les attestations de compétences d'un élève attestent de suffisamment de compétences pour être employable, même en l'absence d'un diplôme.
- Le projet d'orientation sera mis à l'épreuve avant l'affectation, à travers :
  - o soit les immersions dans une formation. Les immersions permettent d'évaluer les capacités à suivre la formation et la possibilité à être qualifié au vu de ses aptitudes et limitations. Sont également évalués la motivation et l'autonomie.
  - o soit un entretien avec le chef d'établissement des formations demandées par l'élève.
- Il est demandé aux élèves de faire plusieurs vœux.
- L'évaluation du projet d'orientation porte sur les compétences du socle commun, le bilan des immersions, les synthèses des stages, les entretiens avec les équipes pédagogiques...

Le projet « du lycée à un 1<sup>er</sup> emploi »

Par les ERH et la coordinatrice ULIS pro – Saverne

L'objectif du projet était d'aller au bout du parcours d'insertion professionnelle des élèves avec handicap, en favorisant les synergies partenariales. Pour ce faire, les ERH et les coordonnateurs d'ULIS pro ont organisé une réunion d'information à laquelle ont été conviées les ressources du bassin de Saverne. Y sont présentées les différentes possibilités pour entrer dans l'emploi et les démarches à suivre.

Un livret a été élaboré à l'issue de cet événement (en PJ).

Le livret de bilan de compétences (accessible sur [educscol.education.fr](http://educscol.education.fr)) permet au jeune de prendre compte de ce qu'il sait faire.

Les fiches métiers « Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) » sont également des outils intéressants.

Echanges avec les participants :

Les aménagements décidés par la CDAPH de la MDPH s'imposent aux Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS). En raison du nombre croissant des élèves avec handicap, les pratiques des équipes éducatives se doivent d'évoluer. Les enseignants ont besoin d'être accompagnés dans la mise en place des aménagements.

Il y a lieu de travailler et d'évaluer les compétences transversales des élèves qui seront nécessaires en vue de l'insertion professionnelle. D'ailleurs, une des conditions pour intégrer un ULIS pro est d'avoir une autonomie personnelle et de déplacement. Les intervenants pointent la question de la surcompensation du handicap qui n'est pas explicitée.

Lorsque le milieu ordinaire n'est pas possible, il s'agit de travailler l'orientation vers le milieu protégé, en proposant des stages, en travaillant la représentation de l'ESAT qu'ont les parents, etc.

Les recherches de stage posent souvent problème. Les parents sont sollicités. Les travailleurs sociaux des SESSAD assurant l'accompagnement d'un élève peuvent également être des aides précieuses.

Les projets d'orientation les mieux construits sont ceux dont les parents sont « étayants ».

Les Centres de Réadaptation Professionnelle (CRP) sont un autre partenaire intéressant pour évaluer les compétences et travailler le projet professionnel. Le CRP d'Alpha Plappeville a développé une nouvelle offre pour les jeunes de 18 à 25 ans « Développement Educatif Formation Insertion Socio- professionnelle » (DEFIS).

Certaines personnes avec TSA, malgré de bonnes compétences, ne pourront pas s'insérer dans le monde du travail, du moins dans l'immédiat. Quel projet de vie ? Comment le travailler ?

La prochaine réunion du réseau interprofessionnel « insertion » aura lieu :

**le mardi 24 septembre**

**Ordre du jour :**

**Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)**

*le GEM « l'Azimut » de Haguenau et le GEM de la Maison de l'Autisme Mulhouse*